

# COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation : 18 septembre 2025  
Date de l'affichage : 18 septembre 2025  
Nombre de conseillers en exercice : 68  
Nombre de conseillers présents : 35 + 3 supplés + 6 pouvoirs  
Nombre de conseillers votants :44

**OBJET : BILAN DE LA CONCERTATION -PROCEDURE DE REVISION DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE**

Numéro de la Délibération : 250925-DC-106

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq septembre, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Puiseux le Haubergeur sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

**Etaient présents :**

Mmes Christine MARIENVAL, Dominique MARGERY, Marie-France SERRA, Nathalie SABOT, Maud MATHONAT, Caroline MARTIN, Josiane VANDRIESSCHE, Annie BLANQUET, Nadia MORIA, Caroline BILL, Angélique ANDRE.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Mickaël DEQUIN, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, David LAZARUS, Patrice GOUIN, Guillaume NICASTRO, Alain GUERINET, Hubert CABORDEL, Pascal POULET, Ludovic GORINE, Pierrick LOZE, Alain ARNOLD, Jean-Louis GOUPIL, Bernard ONCLERCQ, Gérard AUGER, Denis JACOB, Alain DEVOOGHT, Olivier DOUCHET, Gérard CHATIN, Christophe DURAND, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

**Etaient absents :**

Mmes Karine LUGEZ, Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Doriane FRAYER, Viviane AKAKPOVI, Danielle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Nathalie GALINDO, Véronique PAUL, Françoise TESTART, Christèle MARIN, Colette DEWEZ.

MM. Philippe MARECHAL, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Kévin POTET, Gérard PIEUX, Jean-Pierre CHATRON, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Sébastien FERNET, Charles-Antoine de NOAILLES, Benoît BIBERON, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Daniel VEREECKE, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE.

**Dont supplés :**

- M. Marc LAMOUREUX par M. Jacques BOURGEOIS.
- Mme Christelle GAUVIN par M. Eric BRETON.
- M. Robert JOYOT par Mme Geneviève DELABY.

**Dont représentés :**

- Mme Doriane FRAYER par M. Guillaume NICASTRO.
- M. Marc VIRION par M. Pierre DESLIENS.
- Mme Viviane AKAKPOVI par Mme Marie-France SERRA.
- Mme Marianne LEMOINE par Mme Annie BLANQUET.
- Mme Véronique PAUL par M. Guy LAFOREST.
- Mme Colette DEWEZ par M. Christophe DURAND.

**Secrétaire de séance** : M. Bernard ONCLERCQ, conseiller communautaire de la commune de Neuilly en Thelle.

**OBJET : BILAN DE LA CONCERTATION -PROCEDURE DE REVISION DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE**

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE**

***Vu :***

- La délibération 2017-DCC-167 du 11 décembre 2017 fixant les objectifs et les modalités de la concertation ;
- La délibération 100725-DC-79 du 10 juillet 2025 portant arrêt du Schéma de Cohérence Territoriale de la Thelloise ;
- Le bilan de la concertation du SCoT, ci annexé ;
- L'avis de la commission Cohérence Territoriale en date du 17 septembre 2025

***Considérant :***

- Que l'objectif général est de permettre au public, pendant une durée suffisante et selon les moyens adaptés au regard des enjeux du SCoT, d'accéder aux informations relatives à la procédure de révision, tant du point de vue des dispositions législatives et réglementaires applicables, que de l'état d'avancement des travaux, afin de pouvoir formuler des observations ou des propositions ;
- Que pour ce faire, les modalités suivantes avaient été arrêtées :
  1. *Mise à disposition du public d'un dossier d'information sur le déroulement de la procédure, les orientations définies dans le cadre du Projet d'Aménagement Stratégique*
  2. *Mise en place d'un registre disponible à la CCT aux heures et jours d'ouverture au public*
  3. *Mise en ligne des études et du dossier de SCOT sur le site internet*
  4. *Mise en place d'une boîte mail dédiée*
  5. *Publications d'articles dans le magazine de la Thelloise*
  6. *Organisation d'une exposition publique au siège de la CCT*
  7. *Organisation de deux réunions publiques*
  8. *Organisation d'ateliers thématiques*
- Que l'ensemble des moyens de concertation rappelés ci-dessus a été mis en œuvre et complété durant l'élaboration du projet de SCoT ;
- Que le bilan complet de cette concertation figure en annexe de la présente délibération ;
- Que les éléments qui ont pu être rassemblés dans le cadre de cette concertation ont permis d'enrichir les réflexions des élus tout au long de la démarche ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE,**

- **ARRÊTE** le bilan de la concertation sur la révision du SCoT de la Thelloise ;
- **DECLARE** au regard du bilan présenté **en annexe** et après en avoir débattu, que les modalités de concertation décidées par délibération du Conseil communautaire du 11 décembre 2017 ont toutes été respectées ;
- **PRECISE** que cette délibération fera l'objet des mesures de publicité et d'informations édictées à l'article R.143-7 du Code de l'Urbanisme.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,*

Signé électroniquement le 26/09/2025,  
par DESLIENS Pierre, Président.

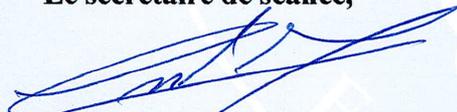


Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
060-200067973-20250925-250925-DC-106-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2025  
Affichage : 29/09/2025

**Le secrétaire de séance,**

  
**Bernard ONCLERCQ**

**Le Président**



**Pierre DESLIENS**